Tél-rép-fax : 05 61 34 88 15

Courriel: midipyrenees@amisdelaterre.org

sites: www.amisdelaterre.org et http://amisdelaterremp.free.fr/

LA FEUILLE VERTE

Novembre-Décembre 2011 Janvier 2012

n° 228

AZF : une catastrophe et un nouveau procès pour rien ?

Denis Molin

Jeudi 3 novembre a débuté le procès en appel de la catastrophe d'AZF. Dix ans après l'explosion, deux ans après la relaxe du directeur et de l'industriel, la cour d'appel va tenter pendant 4 mois de faire la lumière sur la catastrophe.

Les membres de l'Association « *Plus Jamais Ça ni ici ni ailleurs Croix de Pierre*» (PJC) sont en appel en tant que partie civile et requérants dans l'action en citation directe pour que la responsabilité de Total soit reconnue et que les prises de risques des industriels soit véritablement sanctionnées.

La cour d'appel va devoir trancher entre :

- d'une part la confusion qui va être entretenue par les avocats du groupe Total pour écarter la thèse de l'accident chimique et mettre en avant les multiples pistes qui lui assurent l'impunité ;
- et d'autre part le faisceau d'indices qui montrent que l'accident chimique est bien la résultante des fautes de l'industriel, longuement exposées par le président du tribunal correctionnel : manquement à l'obligation d'évaluation des risques, manquement à l'obligation de la production et des stocks, manquement à l'obligation de la gestion des déchets, manquement à l'obligation de collaboration avec la justice, défaillance organisationnelle, entrave à l'enquête, dissimulation, tromperie, défense fallacieuse...

Pour PJC, c'est la fascination du dividende versé aux actionnaires qui gouvernait la production chez AZF, et non pas la méthode scientifique et rigoureuse de sécurité. Les lacunes en matière de sécurité ont été pointées par les nombreux rapports produits après cette catastrophe. Les défaillances organisationnelles dont l'origine ne peut se trouver ailleurs que dans les consignes données par la maison-mère à ses filiales successives, qui les ont elles-mêmes fait appliquer aux salariés en bout de chaîne, doivent être dénoncées et condamnées.

Pour *Plus Jamais Ça, Ni Ici, ni ailleurs*, le droit et les pratiques judiciaires doivent changer pour aller vers une plus grande responsabilisation des industriels. Ce n'est pas en renonçant à une sanction justifiée à l'encontre d'entreprises et de leurs dirigeants, non respectueux de la sécurité de leurs salariés et des riverains, que le Tribunal rendra service à la société. C'est en réprimant les auteurs de ces délits que le droit sera socialement utile.

Résumé des 10 premières audiences

Une ambiance bien différente, une défense sur la défensive derrière des attaques virulentes, des avocats des parties civiles plus pugnaces coordonnant leurs interventions. Des éléments nouveaux comme les procès verbaux du comité d'établissement, des témoins plus diserts...

La recevabilité de la citation directe est jointe au fond: la cour renvoie à la fin du procès sa décision de juger ou non recevable cette citation, Total et son ex-PDG seront à nouveau présents en tant que « prévenus ».

La stratégie de Total : Comme en 1^{ère} instance, on retrouve au fil des audiences et des auditions les axes de la stratégie de Total:

- semer le doute dans l'esprit de la Cour par tous les moyens sur tous les éléments de l'enquête judiciaire et du rapport des experts judiciaires (le cratère, le hangar 221, les analyses, les indices..), faute d'avoir une explication cohérente à offrir quant à la catastrophe;
- essayer d'enfermer le procès dans des débats techniques pour créer de la confusion (bataille d'experts) et empêcher les parties civiles de répondre car elles n'ont ni le temps ni les moyens scientifiques et financiers pour contrer les propos des experts de Total et évaluer la sincérité de leurs documents car les « sachants» de la défense ne sont que des prestataires de services payés par la défense et au service des arguments avancés par cette même défense. Ce point est sensible puisque le report par le président de la déposition d'un témoin-expert détonicien de la défense a donné lieu à des incidents et à un recours sous 8 jours devant la chambre criminelle de la cour de cassation avec le risque d'un report du procès.

Le tribunal a entendu de l'état-major de Total et de son PDG, M. Desmarets, un même discours, à savoir la compassion puis les éléments de langage donnés par les conseillers et repris en boucle, soit des généralités et des non réponses. On communique et tout est maîtrisé **ou presque** ... Car les avocats des parties civiles disposent de nouveaux éléments apparus en fin de 1 ère instance qui viennent contrarier et contredire le discours de Total and Co:

- les procès verbaux du comité d'établissement qui exposent, à travers les propos de S. Biechlin, les économies demandées à Grande Paroisse par Total, les tentatives de vendre GP (l'activité fertilisants n'étant pas rentable), la sécurité qui, loin de la charte du groupe, est laissée à l'initiative des directeurs opérationnels : tout cela alors que la stratégie de Total est de mettre à distance GP en mettant en avant son autonomie. Tous ces PV font un peu désordre dans la défense de TOTAL.
- la signature d'un contrat de sous-traitance avec la société TMG pour stocker des nitrates souillés dans le 221, alors que l'arrêté préfectoral ne l'autorisait pas.
- La mise en cause de la commission d'enquête interne de Total présente dès le 23 septembre par les enquêteurs de la police judiciaire et par le secrétaire du comité d'établissement. Pour le commissaire Saby " on s'est fait avoir par la commission d'enquête interne...la CEI a entravé l'enquête judiciaire mais elle n'a jamais entravé sur les fausses pistes." Il souligne que lorsqu'il commence à s'intéresser au hangar demi-grand (le

bâtiment 335), il s'aperçoit que la CEI y est passée plus de 2 mois avant et n'en a jamais parlé, comme elle n'a pas parlé d'une incompatibilité entre deux produits fabriqués dans l'usine. Il fait remarquer que, avant même que la police s'intéresse au 335, Total avait commandé une étude à un laboratoire sur l'incompatibilité entre le DCCNA et les ammonitrates.

Le secrétaire du CE, M. Cassé, précise que la dernière benne arrivée au 221 venait du 335, alors qu'il n'y aurait pas dû y avoir des déchets dans ce 335. A l'origine de l'association des anciens salariés avec M Mignard, il explique que maintenant, il penche pour l'accident interne. A une question sur la CEI, il répond que dès le dimanche après-midi la commission a auditionné le conducteur de la benne, M Fauré, " et vous ne me ferez croire qu'ils ne sont pas allés vérifier le contenu de la benne !!!"

On se rapproche de la vérité, à savoir un accident chimique. Les nouveaux documents, les témoins, font craindre à la défense que sa position de négation de l'accident chimique en interne ne soit plus défendable mais se révèle être une contrevérité soigneusement organisée dés le lendemain de la catastrophe.

Donc, en prévision d'un jugement en condamnation elle essaye d'avancer des éléments procéduraux ou des exemples de prétendue partialité de la Cour pour un pourvoi en cassation. Comme le dit Me Carrère, avocat des parties civiles : "la défense tente de discréditer un processus judiciaire qui risque de l'accabler" avec tout le poids politique et les moyens financiers sans limite de Total.

AZF, une catastrophe et un nouveau procès pour rien ? Réponse dans quelques mois

Retrouvez sur notre blog <u>plusjamaiscaniiciniailleurs.overblog.org</u> les audiences de ce procès en appel.

Le public peut se rendre au procès Salle Mermoz sans accréditation, une pièce d'identité suffit. Les audiences ont lieu les mardis, mercredi et jeudi de 14h à 20h...ou 22h. Ce procès en Appel doit durer 4 mois.

Gaz de schiste : Restons mobilisés

Rose Frayssinet

Le Communiqué de Presse officiel, émanant des ministères de l'industrie et de l'écologie, d'abrogation de 3 permis exclusif d'hydrocarbures (PERH), est daté du 3 octobre 2011. L'information avait déjà fuitée dès le 1^{er} octobre pour préparer la venue, le 4 octobre, de Nicolas Sarkozy à Alès et éviter l'affrontement avec les élus locaux hostiles à l'exploration des gaz de schiste. Dans ce CP nous apprenions aussi que : « Pour les 61 autres permis en cours de validité, les détenteurs n'ont pas prévu de rechercher des gaz et huile de schiste ou y ont renoncé pour ce limiter à des gisements conventionnels. Tous ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à la fracturation hydraulique »

Si les 180 collectifs contre les gaz de schiste se sont réjouis de cette victoire, due à une mobilisation citoyenne sans précédent, ils ne sont pas dupes de cet effet d'annonce. La réaction de la Coordination nationale des collectifs « Gaz et huile de schiste non merci » est immédiate : « La lutte continue », elle s'inquiète des 61 permis encore en vigueur et qui concernent l'ensemble du territoire terrestre et maritime français, en particulier les permis off-shore (Méditerranée, Golfe de Biscaye, Guyane). Deux manifestations anti gaz de Schiste ont eu lieu le 23 octobre à Barjac (Gard) et à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). Les Amis de la terre se sont joints aux milliers de manifestants qui luttaient contre tout projet d'exploration ou d'exploitation de gaz ou huile de schiste que ce soit ici ou ailleurs, aujourd'hui ou demain. Les manifestants exigeaient aussi véritable débat démocratique : «..Nous ne luttons pas ici

seulement pour garder l'exception d'un lieu mais pour obtenir une transition énergétique, une maîtrise publique de l'énergie avec une sobriété qui place l'humain avant le profit, et l'égalité d'accès aux biens essentiels à nos vies... »

En région, les Amis de la Terre ont animé 9 débats, souvent après la projection du film « Gazland » qui est un outil très efficace. Nous complétons l'information par une lecture critique du vieux Code minier qui lui n'a pas été encore été remis en cause, et qui permet à l'industriel qui veut explorer de se passer d'en avertir citoyens et élus. Nous avons interpellé la DREAL Midi-Pyrénées et le Service qui, au Ministère, instruit les dossiers de demande. Les demandes pour les permis de Cahors et de Beaumont de Lomagne sont en attente ; leur instruction peut reprendre à tout moment.

Nous savons aussi que la contre-attaque s'organise du côté des industriels. Une pétition de « l'Amicale des Foreurs et des métiers du Pétrole» est en ligne depuis le 27 octobre : « oui au gaz de schiste » et contre la loi n°2011-835 - qui interdit la fracturation hydraulique. Le texte de la pétition dit bien que « c'est la seule méthode d'exploration à ce jour ». Si les pétroliers le disent...l'affaire est entendue. Restons mobilisés!

Annonce

"RECHERCHE au centre ville Toulouse un TOIT PLAT solide, accessible, ensoleillé, proche d'un point d'eau, d'une surface > 20m² pour installation d'un POTAGER/JARDIN EN BACS pour CULTURE COLLECTIVE LOCALE. Le groupe <u>Jardins Alimentaires Sur Les Toits</u> de TOULOUSE EN TRANSITION [www.toulouse.transitionfrance.fr].

Contact: p.antona@gmx.fr "

Scénario Afterres2050 :

Premiers résultats, premiers débats.

Avec Christian Couturier et Sylvain Doublet de l'association Solagro

Conférence-débat à la salle du Sénéchal (17 rue de Rémusat, Toulouse, métro Capitole) le 11 janvier à 20h30

A l'instar du scénario NégaWatt "pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable", Solagro a décidé d'élaborer un scénario d'utilisation des terres en France à l'horizon 2050.

L'agriculture et la forêt doivent, à cet horizon, nourrir les hommes (plus nombreux), le bétail, fournir énergie et matériaux en quantité suffisante tout en préservant la fertilité des sols, la qualité des eaux, la biodiversité, le climat, les agricultures vivrières du Sud, etc.

La question de fond est la suivante: disposerons-nous des surfaces nécessaires pour concilier l'ensemble de ces valeurs et satisfaire ces besoins vitaux ? Le scénario rêvé de Solagro est-il réaliste ?

Les premières modélisations mettent en lumière les grands enjeux, soulèvent des arbitrages et bousculent quelques idées reçues.

Venez donc découvrir la philosophie d'Afterres2050 et débattre avec Solagro des trajectoires que ce scénario propose.

La conception d'Afterres2050 est soutenue par la fondation Charles Léopold Meyer pour le Progrès pour l'Homme.

Vous reprendrez bien encore du perchlorate ?

Rose Frayssinet

A Toulouse, ça pollue toujours. Nous nous étions émus dans notre FV n° 224 de janvier-février 2011, « des fuites » de perchlorates d'ammonium dans la Garonne et dans la nappe phréatique, dues au procédé de fabrication du produit sur le site SNPE-SME (Société Matériaux Energétiques) racheté depuis avril par le groupe Safran.

Sous le titre « Perchlorate au court-bouillon », Le Canard Enchainé du 19 janvier 2011 avait repris notre article en l'étayant d'un entretien avec la DRÉAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). France 3 trouvant l'affaire cocasse, elle nous avait interviewés le 20 janvier et beaucoup de médias locaux ont repris l'information. Tout ce buzz médiatique énerve la direction de l'usine qui convoque les médias sur le site. S'ensuivent des articles dans La Dépêche et un deuxième reportage de France 3 pour « rassurer les riverains ». En fait, le PDG de SNPE-SME de l'époque, M. Austruy, confirme que les fuites sont réelles depuis des années, mais que ce n'est pas grave... parce qu'il n'y a pas de valeur toxique de référence (VTR).

La DRÉAL avait sommé l'industriel de limiter ses « fuites » tout en saisissant en janvier le Ministère de la Santé pour une évaluation des risques sanitaires. D'autant que **l'affaire s'étend** :

- A Bordeaux, en juillet dernier, les élus écologistes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) révèlent que les eaux souterraines sont polluées par des rejets de perchlorate d'ammonium, contaminant ainsi 25 % des ressources en eau potables de la CUB (soit 185 000 habitants). Là encore, cette pollution ancienne et récurrente est due au site de SNPE-SME filiale Safran. La CUB a déposé plainte contre X.
- A Saint Hélène, dans le Médoc, en octobre, on soupçonne une pollution au perchlorate où SME a également un site.
- A Lille, en septembre, on retrouve du perchlorate dans l'eau potable d'une usine de traitement des eaux du Nord qui alimente 145 000 habitants. Conséquence immédiate, comme à Bordeaux : l'arrêt des captages et la mise en œuvre de ressources de substitution qui vont coûter cher à la collectivité.

Une timide reconnaissance du risque sanitaire. Saisie le 31 janvier 2011 par la Direction générale de la santé (DGS), l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a rendu un avis sur les

risques sanitaires liés à la présence d'ions perchlorate dans les eaux destinées à la consommation humaine.

- « constate que les ions perchlorate sont difficilement éliminés par des procédés utilisés dans les filières de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- préconise, au regard des données toxicologiques actuelles, une valeur limite dans l'eau potable de 15 µg/L pour les ions perchlorate en vue de prévenir les risques sanitaires liés à la consommation d'eau distribuée pour le consommateur adulte, dans les conditions habituelles ;
- recommande la réalisation d'une enquête nationale sur la contamination des aliments en perchlorate, en particulier pour préciser les teneurs retrouvées dans les formulations de lait maternisé en poudre utilisées pour la préparation des biberons;
- conseille de ne pas utiliser une eau présentant une contamination par les ions perchlorate (supérieure à 4 $\mu g/L$) pour la préparation des biberons des nourrissons jusqu'à 6 mois
- recommande que les autorités sanitaires inventorient les prises d'eau destinées à produire de l'eau destinée à la consommation humaine qui sont influencées par une émission industrielle d'ions perchlorate. »

Des cocktails toxiques pourtant tolérés!

En Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) se veut rassurante, indiquant la fermeture d'un captage en aval immédiat du site de Toulouse où on avait mesuré fin février 5μg/L, et que les perchlorates ne sont pas cancérigènes. L'ARS Nord Pas-de-Calais rappelle pourtant que « les ions perchlorate pourraient induire, au long cours, un déficit en hormones thyroïdiennes [...] qui pourrait altérer le développement neurocomportemental chez l'enfant de moins de 6 mois ». Nous ne pouvons que regretter que l'ANSES ait retenu 15µg/L comme dose journalière admise (DJA) pour l'eau potable, alors que l'Etat de Californie a une DJA de 6µg/L et le Massachusetts de 2µg/L. A Toulouse, sous la pression médiatique et un contrôle très serré de la DRÉAL, des travaux importants menés par SME-Safran ont réduits les « fuites dues au procédé de fabrication », mais il reste encore des « fuites historiques » que l'industriel s'engage à réduire... d'ici 5 ans.

Manifestation de collectifs et d'associations contre les grands projets d'infrastructures inutiles (LGV, autoroutes...)

le 22 décembre à 9h30 devant le Conseil Régional

Cette mobilisation fait suite à l'appel du collectif de la charte d'Hendaye qui prévoie une journée européenne de mobilisation le 10 décembre.

La coordination des transports en Midi-Pyrénées a choisi de manifester au moment du vote du budget 2012 du Conseil Régional. Il nous semble important, dans ce contexte de crise économique, financière et écologique d'exprimer à nos élus le refus du gaspillage des fonds publics de la région à travers des investissements pharaoniques consentis en faveur des Grands Projets Inutiles.

Apportez tracts, banderoles et autres supports d'opposition.

Décès de Jean Nigueux

Philippe Le Caro

J'ai connu Jean Niqueux lorsqu'il était animateur et responsable aux ATMP d'une Commission ARBRES. Il nous faisait part régulièrement de divers problèmes sur ce sujet (souvent des alignements routiers) ainsi que sur les espaces verts et les initiatives positives concernant l'environnement végétal. Il représentait les ATMP à la Commission (officielle) des sites inscrits et classés, et y faisait, je crois, un excellent travail. Avec un physique calme de petit retraité tranquille, il a dû en surprendre plus d'un par une ténacité inébranlable à suivre ces dossiers, pour lesquels il se passionnait... tout en restant calme et mesuré.

Jean Niqueux était professeur retraité de l'Université du Mirail. Pendant des années, il y a animé et soutenu un atelier ou groupe informel (mais officiel) de connaissance de l'Environnement-Nature. Cet atelier ne reposait que sur lui, même si les autorités lui attribuaient volontiers une salle selon les besoins. Bien que naturaliste et employé sur place, j'y ai peu participé, sauf par mes ...encouragements. Il était un peu seul dans cette valeureuse initiative, et cette activité bénévole à l'Université Toulouse Le Mirail a dû cesser il y a 10 ou 15 ans. Jean Niqueux était persuadé que ce qui importait, c'était de faire passer les idées auprès des jeunes générations. Voilà à peu près mes souvenirs sur cet excellent Jean Niqueux, dont la disparition m'attriste.

Récit de la manifestation contre le nucléaire du 15 octobre 2011

Pauline Roy

Pour le 15 octobre dernier, le Réseau Sortir du Nucléaire avait lancé un appel national des coordinations inter-régionales à une mobilisation antinucléaire. Soutenu par de nombreuses associations et partis politiques, cet appel a donné lieu à une grande manifestation à Toulouse, proposée par le Collectif anti-nucléaire toulousain. Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées y ont activement participé. Les revendications de l'appel étaient vastes : exiger l'arrêt immédiat des chantiers EPR/THT et de tous les autres projets (Bure, ICEDA Bugey, ITER, Mégajoule ...) ainsi que la fermeture rapide de toutes les installations nucléaires actuellement en service.

La manifestation a commencé place Arnaud Bernard avec une démonstration pédagogique de la faisabilité de la sortie du nucléaire en 5 ou 10 ans. Un groupe de 58 personnes rassemblées sur le rond-point, représentant l'ensemble des réacteurs nucléaires français, s'amenuisait au fur et à mesure qu'étaient égrenées les différentes mesures du programme, assorties du nombre de réacteurs ainsi rendus inutiles (cf tableau ci-dessous réalisé par Marc Saint-Aroman). S'est ensuivie une manifestation haute en couleurs, rassemblant environ 1500 personnes, accompagnées par un groupe de battuccada et quelques parodies de chansons.

Cette forte visibilité contraste tristement avec l'absence totale des medias locaux qui avaient pourtant été conviés...

Pour clôturer cette feuille verte, je vous livre une parodie de mon crû, que j'ai chantée de toutes mes forces au micro :

Ne m'emmenez pas (sur l'air de « Emmenez-moi)

Déjà pas longtemps après la guerre /et Nagasaki,

Il faut croire qu'les horreurs militaires/N'avaient pas suffi :

Les essais d'Muroroa/Loin dans le Pacifique

Qu'on viole allègrement/Pour tester la bombe atomique

Ou encore dans le désert /Pour que le nucléaire

Etende son empire/Jusqu'aux derniers recoins

De la Terre/Et que même de modestes bédouins dans le Sarahoui Puissent se targuer de goûter l'uranium appauvri.

Ne m'emmenez pas tout près de l'enfer,

Ne m'emmenez pas au pays des Lumières :

On v consomme tant d'énergie

Ou'on sait plus faire sans nucléaire.

Puis vers le milieu des seventies/Les experts de France

Se sont dits « stop la chasse au gaspi »/Que vive la croissance!

Et au nom de la puissance/Et de l'indépendance

Ont fait sortir de terre/Un gigantesque parc nucléaire

Feu vert pour la boulimie/Avec cette énergie

C'est la contrepartie/De feue notre démocratie

Et l'on exporte aux quatre coins du globe une technologie Qui rayonne et qui prolifère beaucoup mais tant pis.

(refrain)

En l'an 1986/Au doux mois d'avril

On appris qu'une centrale avait pété/A Tchernobyl Qu'un incendie projetait des radioéléments/Dans la haute atmosphère/C'était très inquiétant/Pour l'Europe Que dans les pays voisins/On s'faisait de la bile

Qu'on s'croyait pas si loin /de la centrale de Tchernobyl

Mais le nuage qui se baladait/Ne fit pas l'offense

De se présenter au-dessus du territoire de France. (refrain)

Sources d'économies ou de remplacement

Baisse de consommation : - 15 %

Autoconsommation

Arrêt des exportations Economies dans l'habitat

Economies dans le tertiaire

Economies dans l'industrie

Cogénération+ arrêt du chauffage électrique

Eolien terrestre

Eolien maritime

Photovoltaïque

Cogénération au biogaz

Hydraulique

Centrales au gaz

Thermique existant

Nombre de réacteurs arrêtés

10 de 900 MW } réalisable

5 de 900 MW } en quelques mois

3 de 900 MW } seulement

7 de 900 MW

1 de 900 MW + 1 de 1 300 MW

1 de 1 300 MW

1 de 900 MW

1 de 900 MW + 1 de 1 300 MW

4 de 900 MW + 3 de 1 300 MW

1 de 900 MW

1 de 1 300 MW + 1 de 1 500 MW

1 de 1 500 MW

5 de 1 300 MW

8 de 1 300 MW + 2 de 1 500 MW

Réunions mensuelles publiques des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Tous les 4^{ème} mardi de chaque mois : à 20h15 à la Mairie annexe du Pont des Demoiselles, 3^{ème} étage 7 av St Exupéry (entrée parking Casino) (Suivre le fléchage : accès par escalier, ou par la rampe du parking extérieur) Mardi 24 janvier : projection du documentaire « Alerte à Babylone » de Jean Druon (à confirmer)

Mailing liste des ATMP : <u>Pour s'inscrire, envoyez un e-mail</u> <u>à « amisdelaterremp-request@ml.free.fr » avec comme</u> <u>sujet « subscribe » ou (« unsubscribe » pour se désinscrire).</u>

LA FEUILLE VERTE DES AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES Directeur de publication : Pierre DEDIEU. Nouvel ISSN en cours

 ${
m N}^{\circ}228$ Novembre-Décembre 2011 Janvier 2012. Imprimé par nos soins

	Bulletin d'adhésion 2012	merci de le joindre au	paiement, découpé ou phot	ocopié
Adresser aux Amis de la Terre de Midi-Pyrénées : 22 place du Salin 31000 Toulouse				
tél-fax-répondeur : 05 61 34 88 15 e-mail : midipy		<u>yrenees@amisdelaterre.org</u>		
<u>COTISATION</u> :	SOUHAITABLE : 33 € (ou	plus si vous le désirez) (*)	PETIT BUDGET : 10 €	(ou davantage)
<u>DONS</u> :	(*)		(*) Déductible des	impôts à 66%.
Abonnement à « I	La Baleine » : + 7 euros		à l'ordre des « Amis de la T	erre »
NOM	PRENOM		.MONTANT VERSE	DATE
ADRESSE				
Tél	Fax	Courriel (lisible)		